

## ACTION SOCIALE : des projets pour la petite enfance

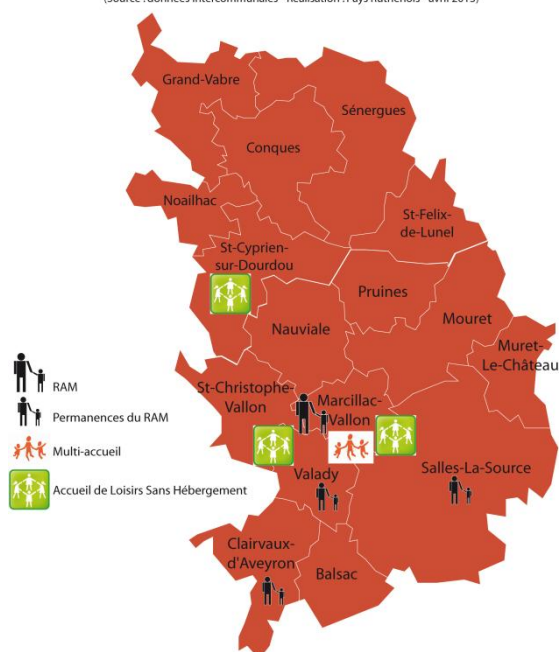


En 2011, les élus ont engagé une réflexion sur la petite enfance. Une commission a vu le jour et ses travaux, avec l'appui technique du pays Ruthénois, ont conduit la communauté de communes à prendre en charge cette compétence, en assurant le

financement du Multi accueil, jusqu'alors assuré par la commune de Marcillac. La démarche a été reconduite lors de l'extension au canton de Conques, car les **services en matière d'accueil de la petite enfance constituent les services de base nécessaires au renouvellement de la population du territoire.** D'abord, un état des lieux de l'offre existante, suivi d'une analyse des besoins, via un questionnaire.

### 1-L'offre d'accueil existante

L'offre de garde de la petite-enfance  
CC Conques-Marcillac  
(Source : données intercommunales - Réalisation : Pays Ruthénois - avril 2013)



Elle se compose sur le territoire de Conques-Marcillac :

- d'**accueil familial**, assuré par les assistantes maternelles qui peuvent s'appuyer sur les services du Relais Assistantes Maternelles à Marcillac ;
- d'**accueil collectif**, assuré par le multi-accueil à Marcillac ;
- d'**accueil périscolaire**, assuré par toutes les communes où se trouvent des écoles. Pour les communes de Marcillac, Salles-la-Source, Saint-Christophe, Valady et Saint-Cyprien, il existe des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) gérés respectivement par les associations Le Créneau, Familles Rurales et l'Ussep.

**Le maintien d'assistantes maternelles est un réel enjeu pour le territoire. D'une part, elles assurent l'essentiel de l'accueil des moins de 6 ans et d'autre part cette profession représente un secteur d'emploi pour les femmes en milieu rural.**

### 2-besoins des familles

Environ la moitié des familles interrogées travaillent en **horaires décalés et/ou le week-end** : commerces, service à la personne, commerçant et agriculteur.

Pas de **difficultés sociales ou économiques** majeures :

**Le besoin de garde est fortement lié à l'activité professionnelle (horaires décalés et travail le week-end).**

### Mode de garde

80% des familles interrogées font garder leurs enfants, en raison de l'exercice d'une activité professionnelle. Près de 25% d'entre elles le font également par besoin de temps libre ou de socialiser leur enfant.

**Le mode de garde principal des familles est l'assistante maternelle, suivi de près par la sphère privée (grands-parents) pour 70% des familles, il se situe sur le trajet domicile-travail à moins d'un quart d'heure du domicile. 90% des familles sont satisfaites de leur mode de garde avec une préférence des familles pour l'accueil collectif en crèche ou halte-garderie.**

L'analyse des informations recueillies permet aux élus d'envisager la suite à donner. Ainsi, il leur apparaît nécessaire d'équilibrer l'offre de garde en faisant face à une augmentation de la demande sur des communes telles que Clairvaux, Valady, St-Christophe ou St-Cyprien. Cet équilibre territorial doit aussi être recherché entre les modes d'accueil familiaux et collectifs, avec des enjeux qui apparaissent à deux niveaux : renforcer la profession d'assistante maternelle, et étudier la faisabilité d'une nouvelle structure d'accueil. A cet effet, un comité de pilotage a été créé. Il est composé de délégués communautaires (Sophie Fraissine pour Salles-la-Source), de partenaires institutionnels (CAF, MSA, PMI), d'assistantes maternelles et de l'Association Familles Rurales qui gère le multi-accueil.

photo